

# ADRESSE
## A LA FÉDÉRATION DE LYON,
SUIVIE
## DU BONNET DE NUIT
*DES ARISTOCRATES.*

Jurons d'être vainqueurs, nous tiendrons le serment.
*GUILLAUME TELL, acte III.*

MALGRÉ les coalitions secretes & sacrileges des ennemis de la révolution, vous voyez, François, que les bases de la constitution acquierent de jour en jour une force inaltérable. Du sein de notre diete auguste jaillissent des rayons lumineux qui vous éclairent sur vos droits, & chassent les vapeurs de l'ignorance qui vous avoit jeté dans l'avilissement. L'astre bienfaisant de la liberté, en fatigant la vue de vos ennemis, pénetre dans vos cœurs, y réfléchit & vous embrase de ce courage indomptable qui agrandit l'ame, électrise toutes ses parties, & la soutient dans une noble indépendance. En vain les aristocrates, *ou les monarchistes*, ont tenté de rallentir en vous cette ardeur qui vous éleve à la hauteur d'un peuple libre : leurs entreprises ont provoqué leur défaite; & s'ils se flattent encore de l'espoir chimérique d'une contre-révolution, c'est qu'ils ne connoissent point l'empire des idées

morales, & ce que peut un peuple qui ſe régénere. Qu'il eſt beau de vous voir, dans un auſſi court intervalle, franchir les barrieres de la ſervitude, & briſer les fers qui vous enchaînoient aux pieds de ces hommes que jadis on appelloit *grands!* qu'il eſt beau de vous voir rétrograder impérieuſement vers votre état primitif! Vingt-quatre millions d'hommes triompheront toujours des entraves que pratiquent ſourdement des traîtres que la patrie déſavoue.

Peut-on ſe diſſimuler le but qu'ils ſe propoſent? &, pour s'en convaincre, ne ſuffit-il pas de remonter à la ſource des événements qui ont préparé la diſpoſition des circonſtances actuelles?

Ne les avez-vous pas entendu s'écrier les premiers contre Brienne, Lamoignon, &c. &c.? réclamer la réintégration des parlements? Ne les avez-vous pas entendu, dans leurs aſſertions hypocrites, ſe dire les défenſeurs du peuple, demander les états-généraux, ſe convoquer en aſſemblée à Romans, pour perſiſter dans leurs demandes par un acte authentique.

Vous n'ignorez pas, François, ce qu'ils ſe promettoient alors, ce qu'ils craignoient. Le miniſtere, ſous Brienne & Lamoignon, les irritoit, parce que la conduite de ces miniſtres ne les épargnoit point dans leurs obſeſſions; ils redoutoient l'impôt territorial: en parlant en faveur des parlements, de ces antiques corps deſpotiques, ils étoient aſſurés par-là que la maſſe des impoſitions peſeroit ſeulement ſur le peuple; ils demandoient les états-généraux, parce qu'ils eſpéroient qu'ils ſe tiendroient comme ſous Philippe-le-Bel & ſous d'autres rois, & que la prépondérance des ordres privilégiés influeroit ſur le

tiers-état, & arrêteroit les heureux effets de leurs travaux : ils espéroient encore faire revivre les abus, & se disputer nos dépouilles.

Lorsque les états-généraux qu'ils avoient demandés furent convoqués, vous les avez vu protester contre ce qu'ils avoient statué à l'assemblée de Romans; vous les avez vu se couvrir d'opprobre en transgressant leur serment; vous les avez vu se plaindre des décrets des nos représentants, les qualifier de douze cents despotes : & il est indubitable que vous attachez à ces déclamations calomnieuses, tout le mépris qu'elles méritent.

La distinction des ordres abolis, les états étant aujourd'hui sous la dénomination d'*assemblée nationale*, les ennemis du bien public ont trouvé moins de ressources pour créer des moyens attentatoires à la liberté; de-là naissent toutes leurs clameurs, tous leurs projets horribles, tous leurs complots, qui viennent échouer contre le zele de nos représentants. Il se trouve des hommes parmi eux qui, sous le masque de l'hypocrisie, ont trempé dans les desseins perfides des aristocrates : mais ces hommes sont connus; ce sont les abbé Maury, Cazalès, Montlausier, le vicomte de Mirabeau, d'Esprémesnil, &c. &c. L'un (l'abbé Maury) parce qu'il perd ses huit cents fermes; les autres, parce que, dans le nouvel ordre de choses, ils ne rencontrent plus de favoris de cour, qui leur prodiguent la sueur du peuple par de prétendues récompenses. Ces visirs de l'ancien régime cimentent les opérations de l'assemblée : on se défie d'eux, & pour rendre inutiles leurs sourdes menées, on fixe une attention rigoureuse sur la conduite nécessaire à leur servir de rempart.

Que peuvent-ils maintenant? ils ont usé tous les ressorts pour faire avorter la résolution; ils ont

demandé des difcuffions fur différentes motions, pour retarder le fuccès de la conftitution ; ils ont dit que la religion étoit oubliée, & ont pris pied de-là pour qu'on opinât fur cette matiere, & qu'on déclarât la religion catholique, apoftolique & romaine la feule qui eût un culte public. C'étoit renouveller les guerres fanatiques qui ont fi long-temps défolé la France, & ouvrir une carriere aux actions homicides des partifans intéreffés du régime paffé. Ce font eux qui fomentent ces divifions qui regnent dans quelques parties de ce royaume entre les catholiques & les non-catholiques ; ce font eux qui, à n'en pas douter, allument le flambeau de la difcorde, pour détruire l'union entre les citoyens. Mais fi quelques efprits, affez foibles pour céder aux impulfions étrangeres, s'agitent entr'eux, la pluralité fe régit fous un mode contraire ; & ces divifions, qui femblent fe propager, ne fauroient avoir une durée auffi funefte que l'attendent les ariftocrates.

Qu'il nous foit permis d'entrer dans quelques réflexions fur l'intention de ceux qui s'écrient fans ceffe que la foi eft perdue, qu'il n'y a plus de religion. Qui peut donc avoir étouffé la foi ? feroit-ce l'abolition de cette quantité d'évêques qui s'éloignoient toujours de leurs ouailles, & dont la plupart faifoient un emploi fcandaleux des richeffes immenfes qu'ils poffédoient ? Seroit-ce l'abolition de cet ufage odieux par lequel une feule perfonne réuniffoit fur fa tête plufieurs bénéfices, comme fi elle pouvoit remplir toutes les fonctions qui y étoient attachées ? Seroit-ce l'extinction de ce trafic honteux d'autres bénéfices qui dépendoient de la courfe d'un cheval, & qui s'accordoient au plus prompt ? Seroit-ce cette efpece d'inquifition des grands, ou d'hommes protégés qui excluoient de fages prêtres des bénéfices ? Seroit-ce l'extinction de cet ordre monachal, dont la majorité

paſſoient leur vie dans l'oiſiveté, & qui, ſous l'habit de moine, renfermoient les paſſions les plus brutales? Seroit-ce la ruine des cathédrales, collégiales, &c. &c., où de gros chanoines, pourvus de groſſes abbayes & de gros canonicats, pour quelques mots qu'ils balbutioient au chœur par habitude, retiroient des rentes ſi nombreuſes? C'eſt en pulvériſant ces abus que la religion a, au contraire, étendu ſon empire. Lorſque les miniſtres de la religion ſeront ramenés à leur état primitif, il eſt certain que les fideles en deviendront plus fervents, parce que l'exemple ſera joint au précepte.

Mais ces hommes qui invoquent la religion, penſe-t-on que leur conſcience ſoit bien timorée? & comment le croire? quelle eſt leur conduite? quelle eſt en eux la preuve de ce qu'ils nous diſent? Nous voyons au contraire, par cet eſprit d'intérêt & d'égoïſme qui dicte leurs aſſertions menſongeres, combien il étoit néceſſaire de purifier l'autel de la divinité, en privant ſes faux-miniſtres des armes dont ils ſe ſervoient pour le polluer.

En aboliſſant les moines, on ne ſauroit ſe diſſimuler que l'on rend à la ſociété des hommes qui, par des vœux ſouvent indiſcrets, s'obligeoient à remplir des devoirs en oppoſition avec la foibleſſe humaine: d'ailleurs les vœux ne ſont point d'inſtitution divine, & les vices qui pulluloient dans le cloître, minoient ſa ruine.

Lorſque le clergé & la nobleſſe ſe ſont récrié contre l'abolition des vœux, c'eſt que les uns étoient bien convaincus que la nation réclameroit des biens qui lui appartiennent, puiſqu'ils n'avoient été donnés dans leur origine que pour le ſoulagement des pauvres; les bénéficiers en ont fait enſuite leur propriété. Il étoit juſte & même indiſpenſable que la nation,

ſe trouvant dans de grands beſoins, déclarât que les biens du clergé lui appartenoient, puiſque dans leur origine ils devoient, comme nous l'avons dit, être employés au ſoulagement des pauvres, & que les pauvres n'en ont pas profité : ils rentrent aujourd'hui dans leur véritable deſtination.

La nobleſſe ne doutoit point que, par une ſuite néceſſaire, les droits féodaux ne tarderoient pas à être éteints, puiſqu'ils étoient l'aliment du deſpotiſme : c'eſt de là que ces deux corps ſe heurtant dans leur chûte rapide, & ſe briſant ſur l'écueil, ont cherché à raſſembler toutes leurs parties éparſes pour les entr'unir, & élever à la révolution une barriere ; mais ce projet eſt celui des géants qui voulurent eſcalader le ciel ; leurs moyens ſont épuiſés. Cependant, François, que la ſurveillance ſoit toujours notre bouſſole ; elle eſt la ſauve-garde de la liberté.

Et vous, braves Lyonnois, qui avez ſu réſiſter à l'amorce inſidieuſe de ceux qui, à la fédération de Grenoble, tâchoient de faire accréditer ce ſophiſme : « *Reconnoiſſons que le pouvoir exécutif » appartient au roi ; jurons de reſter inviolablement » attachés à ce principe, conformément aux décrets » de l'aſſemblée nationale.* » Perpétuez votre courage parmi les troupes qui ſe joignent à vous ; dites-leur que tous les pouvoirs émanent de la nation ; qu'aucune puiſſance ne ſauroit l'en dépouiller, & que le roi n'étant que mandataire de la nation, le pouvoir exécutif lui eſt ſeulement délégué, mais ne lui appartient point.

Si le pouvoir exécutif appartenoit au roi, ce ſeroit une propriété dans laquelle les miniſtres moiſſonneroient nos fortunes & nos vies.

Les lâches qui oserent tenter ce complot à Grenoble furent vivement repoussés par vous, & tous les bons citoyens de notre ville applaudirent à votre zele magnanime. Vous connoissez, Lyonnois, l'auteur de ce projet de serment qui habite à Romans; vous savez qu'il eut l'audace d'agiter ou de faire agiter cette question, qui n'en est une qu'aux yeux des aristocrates, en face de l'autel de la patrie. Je ne vous retracerai point les bienfaits de l'assemblée nationale, le temps ne me le permet point; pressé par la circonstance, arrivant le 27 mai de Paris, & apprenant ce qui s'étoit passé à Grenoble, combien vous vous y étiez distingués, je me suis empressé de vous rendre hommage : mon style, trop foible sans doute, vous peindra mal ce que je sens; mais le moment presse, & j'ai abandonné ces grands mouvements oratoires pour satisfaire seulement aux besoins de mon cœur. Et qu'importent, d'ailleurs, les fautes de ma diction, pourvu que je ne m'éloigne point des principes que vous avez consacrés. Adieu, mes bons amis; il est onze heures & demie, & le courier est sur son départ.

---

## *Bonnet de nuit des Aristocrates.*

Messieurs les Noirs, je ne serai pas long; accordez-moi un moment d'audience pour un fait important : je prends la parole. Mounier, Mad. Véto absolu, & les trois petits absolus Véto, viennent de s'expatrier; ils sont partis pour aller à Chambéry, & de là passer en Suisse. Graces au ciel, ce petit chauve & ses petits projets vont se reléguer chez les petits convulsionnaires, dans leurs petits conciliabules, où ils font jouer les petits ressorts de leurs

725



petites machines, pour faire avorter la grande révolution. Courez pour voir cet aſtre lumineux, qui, tout *devêtoiſié* qu'il eſt, ſe replie encore ſur ſon orgueil, tel que ces reptiles hideux qui s'élevent ſur leur queue, & tentent de jeter leur dard venimeux ſur la proie qu'ils convoitent. Adieu, ariſtocrates; bientôt un général *De profundis* annoncera votre défaite.

Au travers de l'eſprit aiſément on fait grace;

Mais on pend les fripons, ou du moins on les chaſſe.

*F I N.*